

**SACD**

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET  
COMPOSITEURS DRAMATIQUES



# OPCA FICTION

Direction de l'Audiovisuel

Le 8 septembre 2016

1

# OPCA FICTION TV, CE QU'IL FAUT RETENIR

- Succès d'audience pour la fiction française mais des fragilités dans son financement ;
- Une incohérence entre l'importance des auteurs dans la création d'une œuvre et la part qu'ils représentent dans le coût de production ;
- La rémunération proportionnelle, hors gestion collective, reste une fiction pour la majorité des auteurs ;
- Le protocole des pratiques contractuelles de 2012 : un accord positif mais une application imparfaite avec certaines dérives.
- Les durées de cession de droits sont de plus en plus longues ;



# LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA FICTION FRANÇAISE

## LA FICTION FRANÇAISE ENREGISTRE DE BELLES PERFORMANCES EN 2015...

- La fiction française représente **24,6 % de l'offre de programmes** des chaînes nationales gratuites. C'est le premier genre en termes d'offre de programmes et d'audience ;
- **39,8 % des soirées dédiées à la fiction** sont consacrées à la fiction française ;
- **59 des 100 meilleures audiences** de fiction en 2015 sont des fictions françaises ;
- Le **52 minutes est le premier format de fiction** (36,8 % des heures aidées à 273 heures), devant le 26 minutes (23,9 % à 178 heures), le 90 minutes (22,2 % à 165 heures) et le format court (15,4 % à 115 heures dont 97 heures de séries).

*Globalement en 2015, la fiction est le genre de programmes le plus regardé en télévision de rattrapage (27,9 % des vidéos vues, toutes nationalités confondues).*

## UN FINANCEMENT EN BAISSSE

- Le financement de la fiction française est **en baisse de 10 %** entre 2013 (711 M€) et 2015 (639 M€) avec une baisse continue du financement des diffuseurs (-8 %) ;
- En 2015, **le volume d'œuvres de fiction produites est stable** à 743 heures (748 heures en 2014) ;
- Le **coût horaire moyen est en baisse de 10,3 %** à 859,3 K€ ;

## UNE INSUFFISANTE CONTRIBUTION DES NOUVEAUX ACTEURS DU PAYSAGE AUDIOVISUEL

- En 2015, les chaînes de la TNT représentent 27,1 % de l'audience de la télévision, 36,5 % des investissements publicitaires bruts à la télévision et ne totalisent (hors France 4) **que 2,1 % du financement de la fiction !**
- Peu d'obligations pour les géants de l'internet.

# Plus de 2 000 contrats analysés

(primo diffusions du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2015)

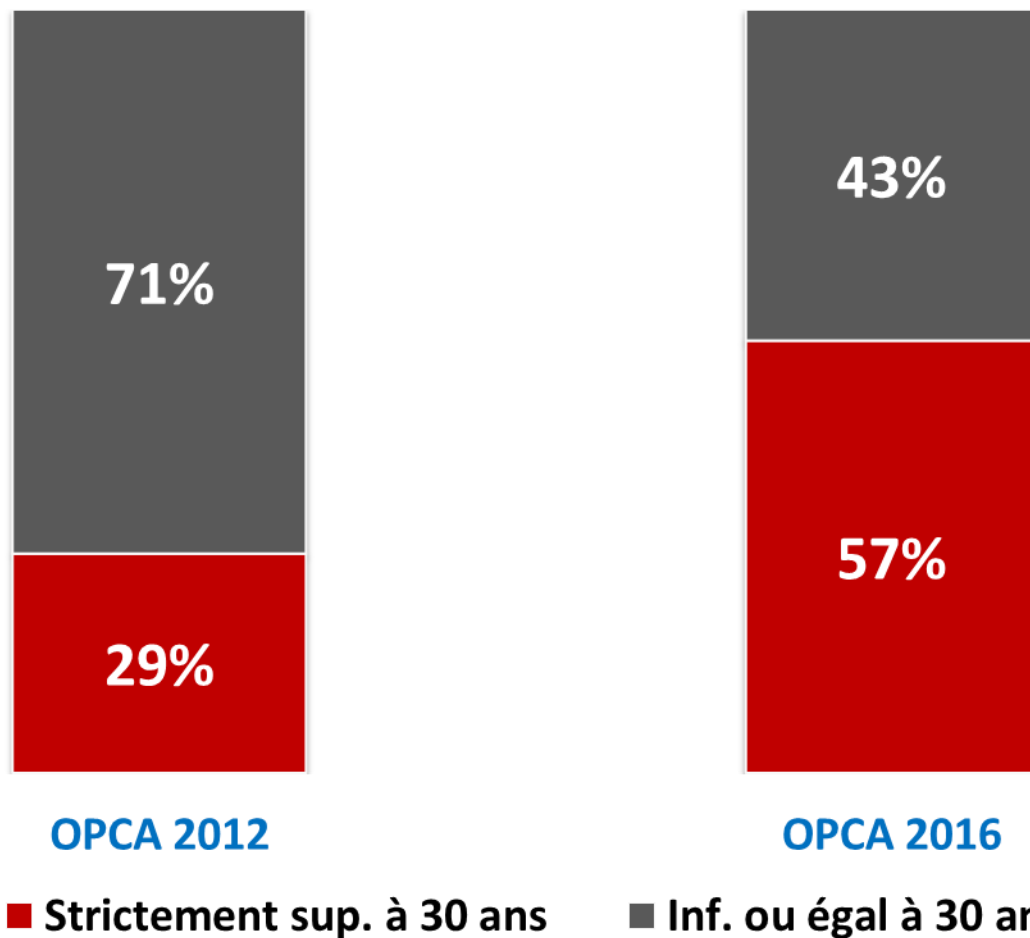
	SERIES				UNITAIRES		
	Nbre séries	Nbre épisodes	Nbre Contrats Scénaristes	Nbre Contrats Réalisateur	Nbre œuvres	Nbre Contrats Scénaristes	Nbre Contrats Réalisateur
TF1	20	128	341	180	4	9	4
France 2	23	129	360	141	22	44	22
France 3	16	66	287	69	50	98	47
France 4	1	19	38	19			
CANAL +	5	24	123	7	2	5	1
ARTE	7	27	43	26	11	23	11
M6	3	18	29	16			
TMC	2	16	37	6			
W9	1	6	18	12			
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>433</b>	<b>1276</b>	<b>476</b>	<b>89</b>	<b>179</b>	<b>85</b>



## **TEMPS DE PRODUCTION ET TEMPS DE CESSION**

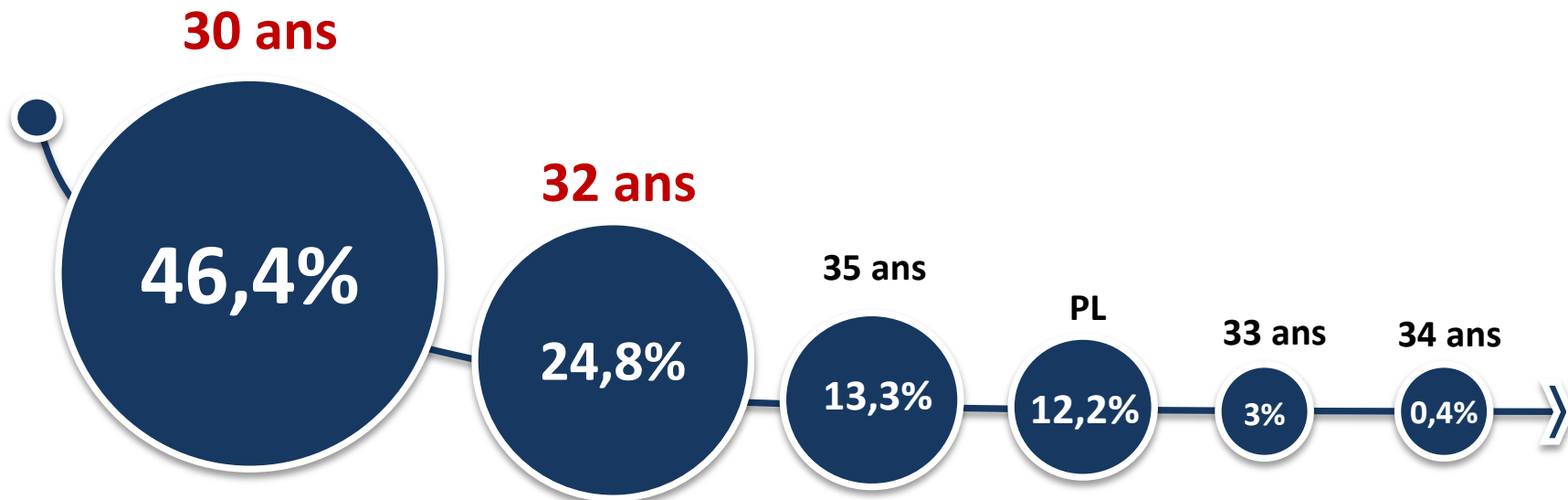
# DES DURÉES DE CESSION DE PLUS EN PLUS LONGUE QUI RÉDUISENT LA RÉMUNÉRATION DES AUTEURS

- *Les durées de cession longues limitent la renégociation des contrats et donc la rémunération des auteurs.*





# LA DURÉE DE CESSION DE DROITS DANS LES CONTRATS DE SCÉNARISTES

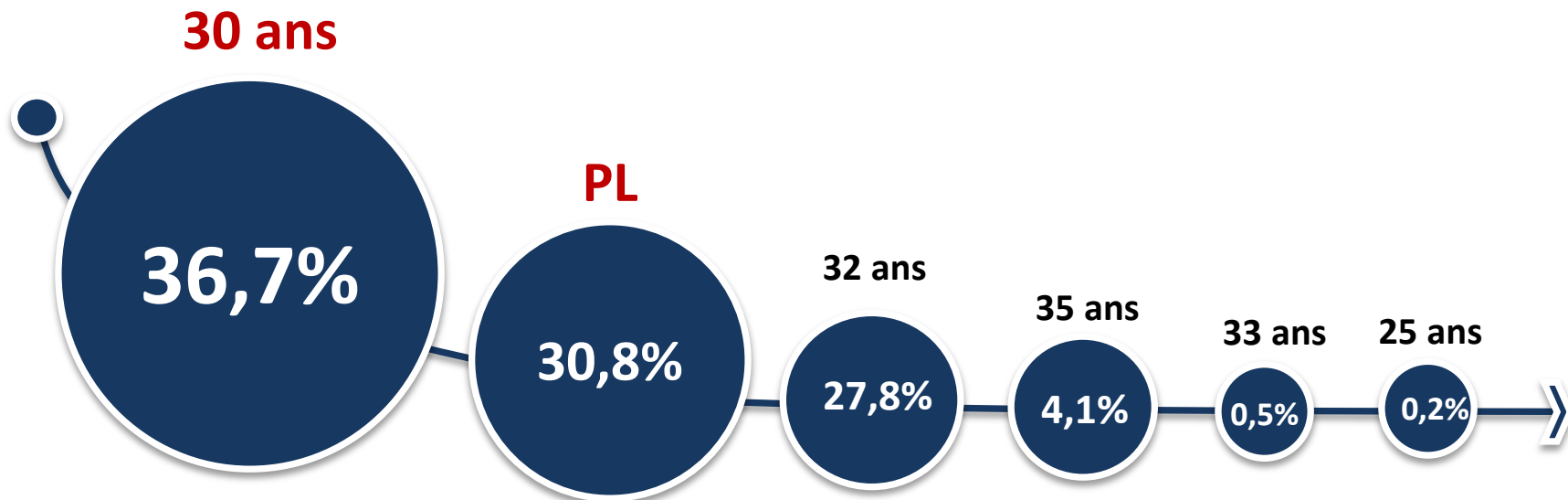


*Les principales durées de cessions en 52' et 90'*

## Approche par format

	30	32	33	34	35	40	PL
90	42,5%	23,0%	1,6%	1,1%	19,5%		12,2%
52	48,6%	25,8%	3,8%		9,7%		12,2%
26	21,0%	30,0%			4,2%	13,6%	31,2%

# LA DURÉE DE CESSION DE DROITS DANS LES CONTRATS DE RÉALISATEURS



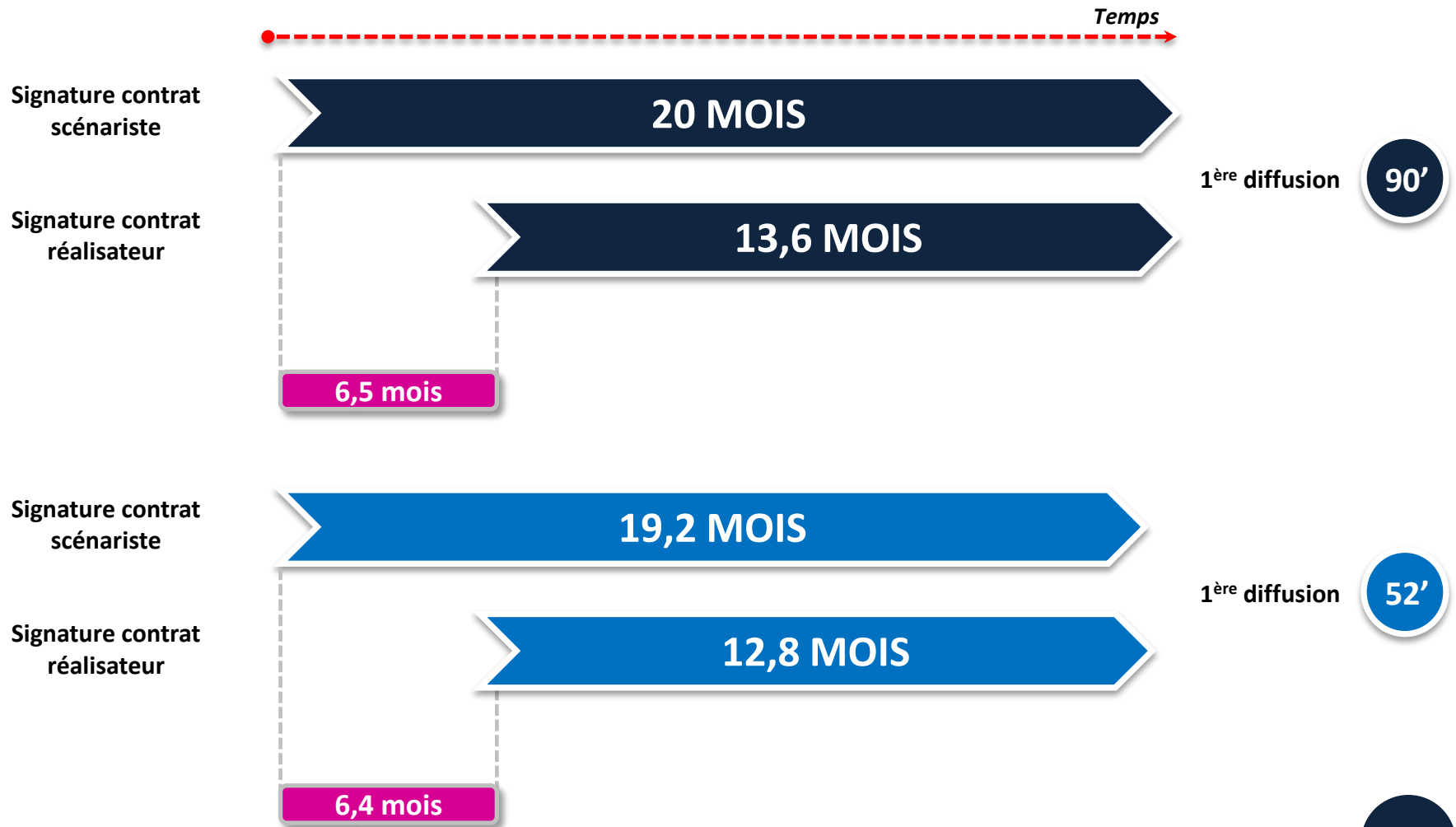
*Les principales durées de cessions en 52' et 90'*

## Approche par format

	25	30	32	33	35	40	PL
90	0,6%	39,9%	33,1%	1,2%	9,2%		16,0%
52		34,8%	24,6%		1,1%		39,5%
26		19,1%	3,4%		3,4%	0,6%	73,6%

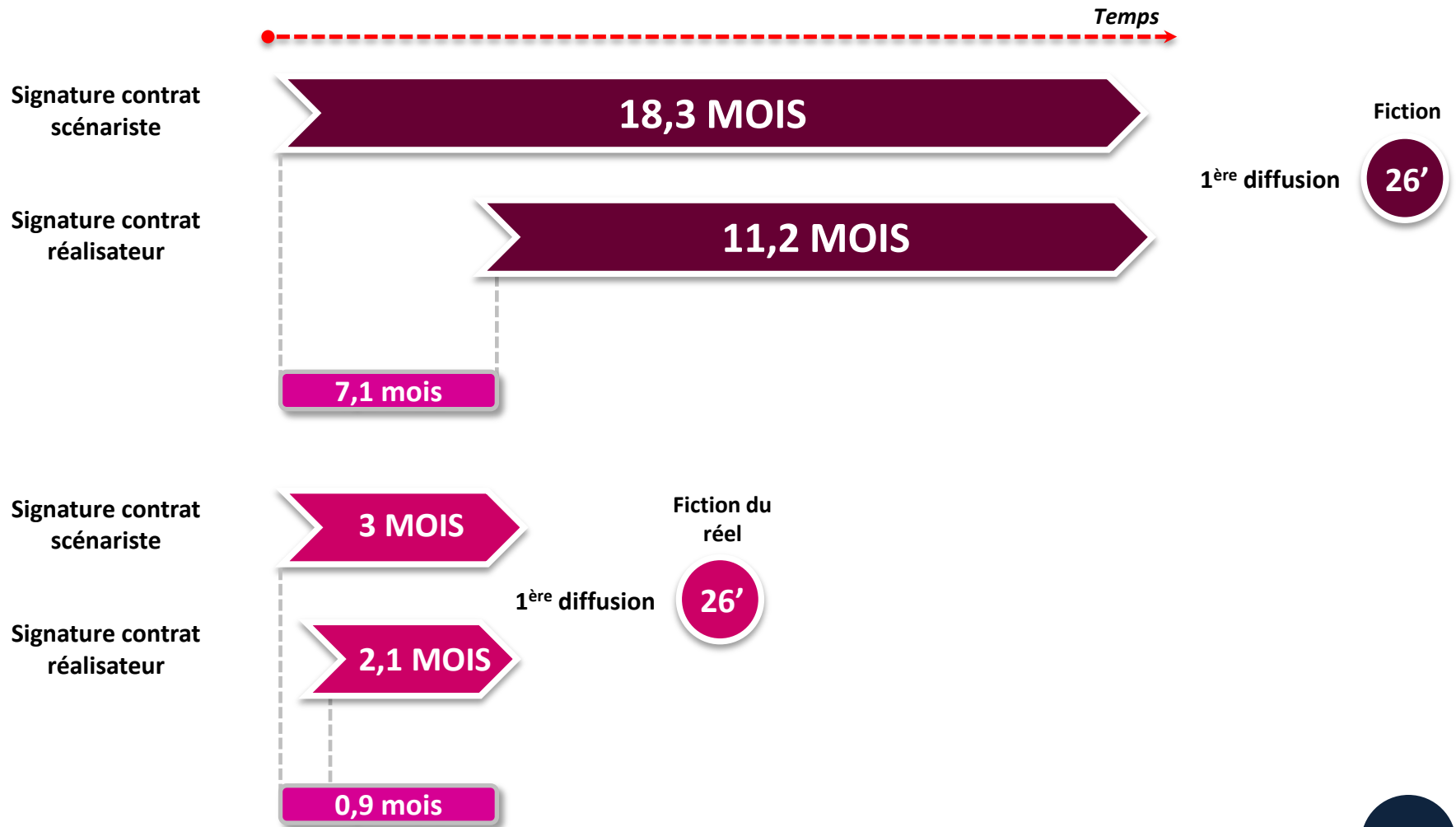
10

# DÉLAI ENTRE SIGNATURE ET DIFFUSION



Un délai moyen entre le début de l'écriture et la réalisation qui tend légèrement à se raccourcir passant de 7 à 6,5 mois entre 2012 et 2016

# DÉLAI ENTRE SIGNATURE ET DIFFUSION



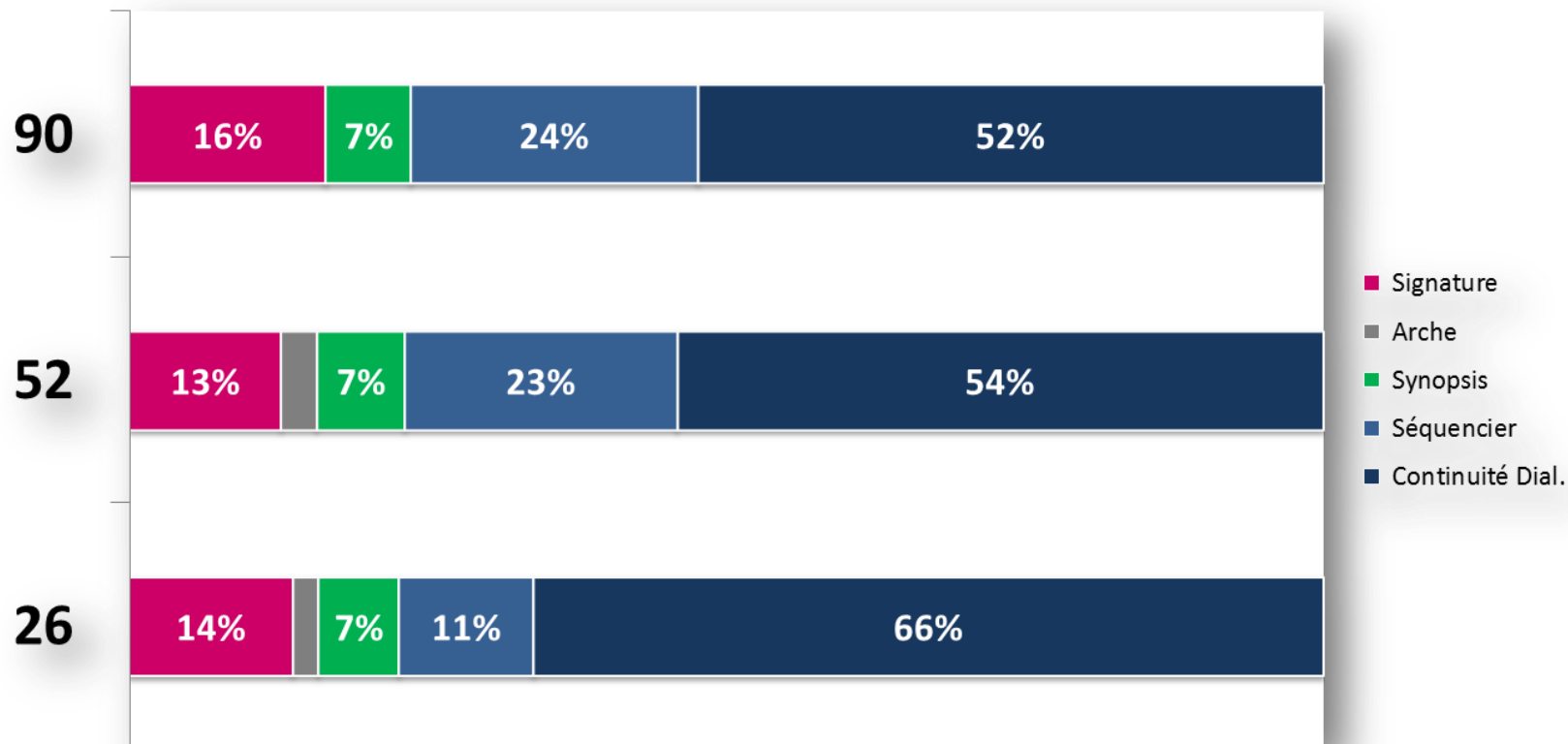
Un délai moyen entre le début de l'écriture et la réalisation nettement plus court concernant la fiction du réel comparativement à un 26' classique



## **LE POIDS DES BLOCS D'ÉCRITURE**

# LE POIDS DE CHAQUE BLOC D'ÉCRITURE

## Analyse de 95% des droits versés

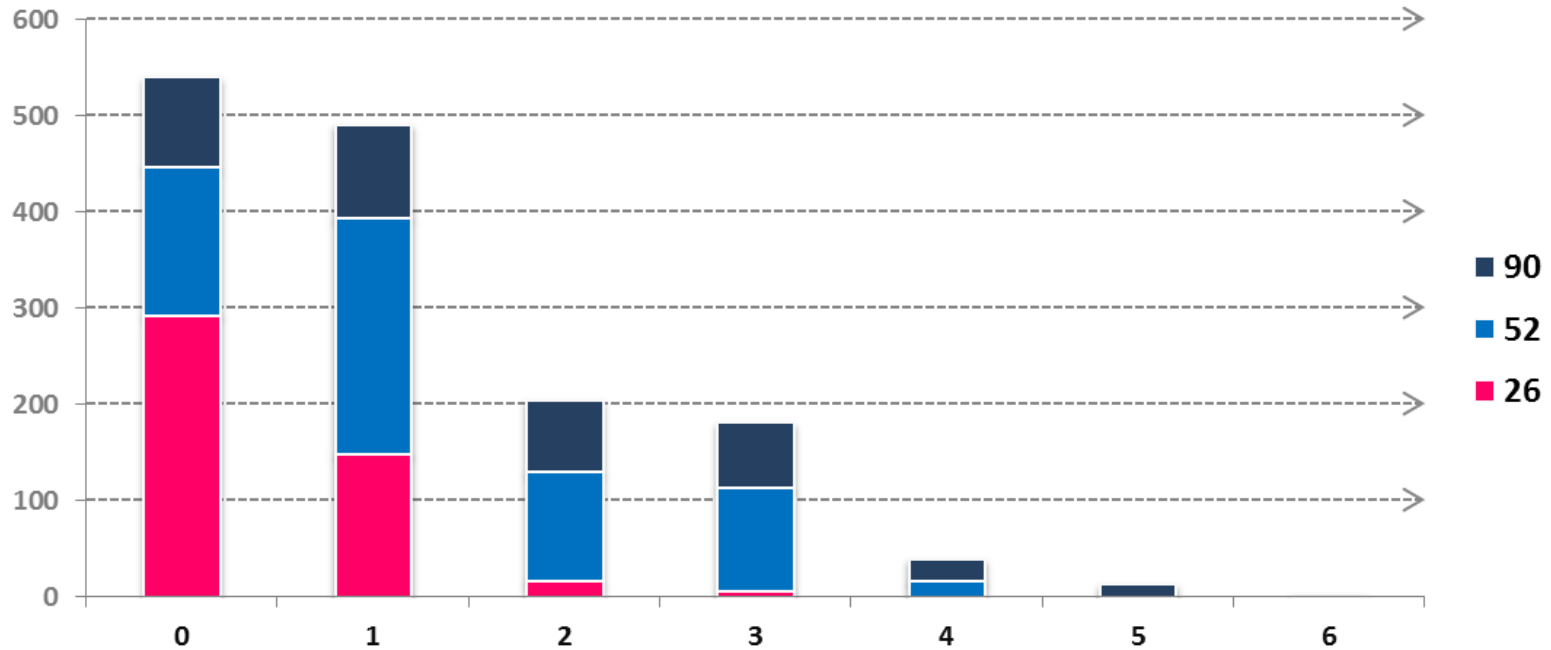


- La majeure partie des investissements en écriture se font lors de la commande, remise et acceptation de la continuité dialoguée, étape finale du processus.
- 5% des droits des œuvres étudiées dans la base sont versés : à la fin des réunions de l'atelier d'écriture, à la mise en production, au premier jour de tournage, à la 2<sup>ème</sup> semaine de tournage, à la 4<sup>ème</sup> semaine de tournage, pendant le tournage et le montage



**LES SOMMES DÉLIVRÉES AU MOMENT DE  
LA LIVRAISON DU TRAVAIL D'ÉCRITURE**

# LES ÉCHÉANCES D'ACCEPTATION



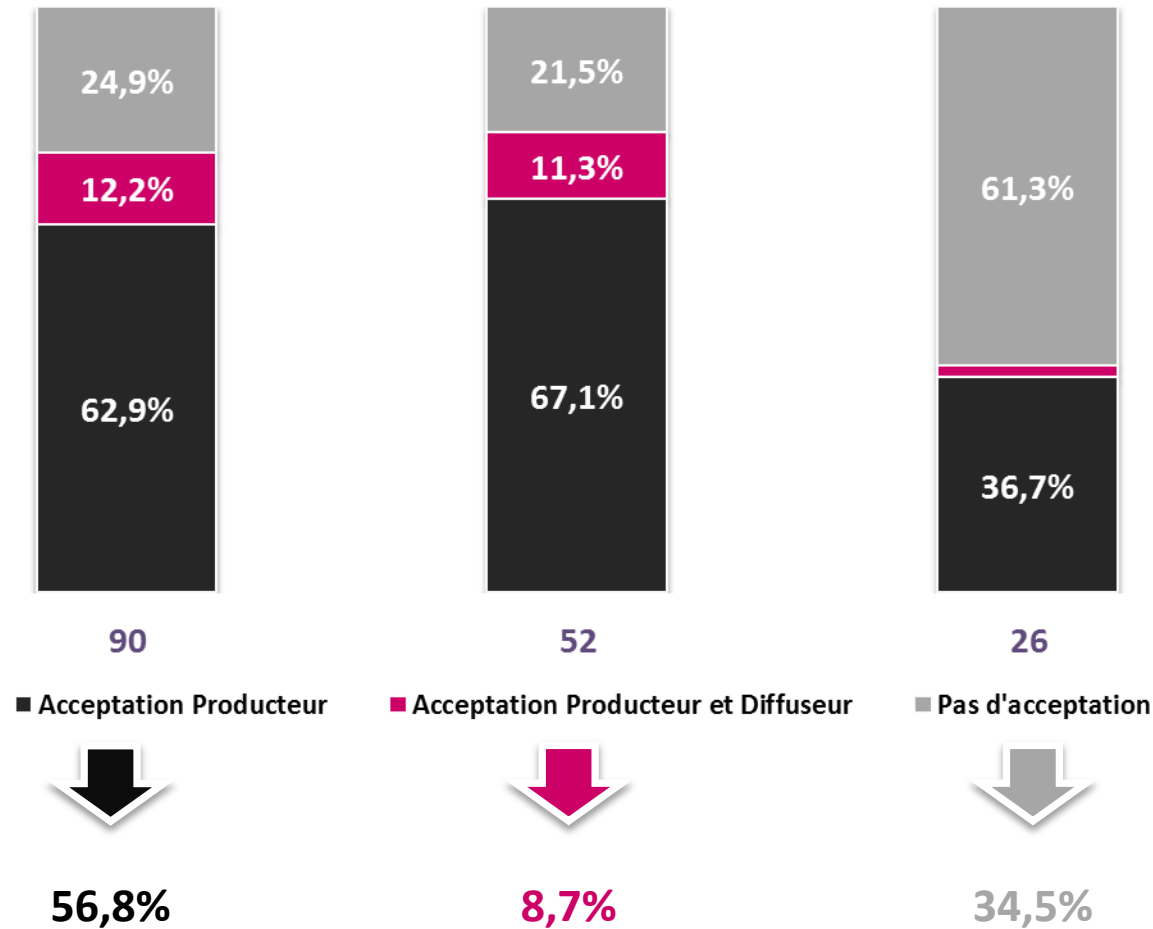
	0	1	2	3	4	5	6
26	61,5%	33,5%	3,6%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%
52	24,1%	38,5%	17,8%	16,8%	2,5%	0,3%	0,0%
90	25,2%	26,3%	20,3%	18,4%	6,2%	3,0%	0,5%

A noter que 16% des contrats à « 0 » sont des contrats pour lesquels l'échéancier n'a pu être saisi.

- ❑ La majorité des contrats analysés en 52' et en 90' prévoit 1 à 3 échéances d'acceptation.
- ❑ Le 26' est le format pour lequel il y a le moins d'échéances d'acceptation.



## PAR QUI CES TRAVAUX SONT ACCEPTÉS ?



Encore près de 9% des contrats prévoient l'intégration du diffuseur dans les conditions d'acceptation

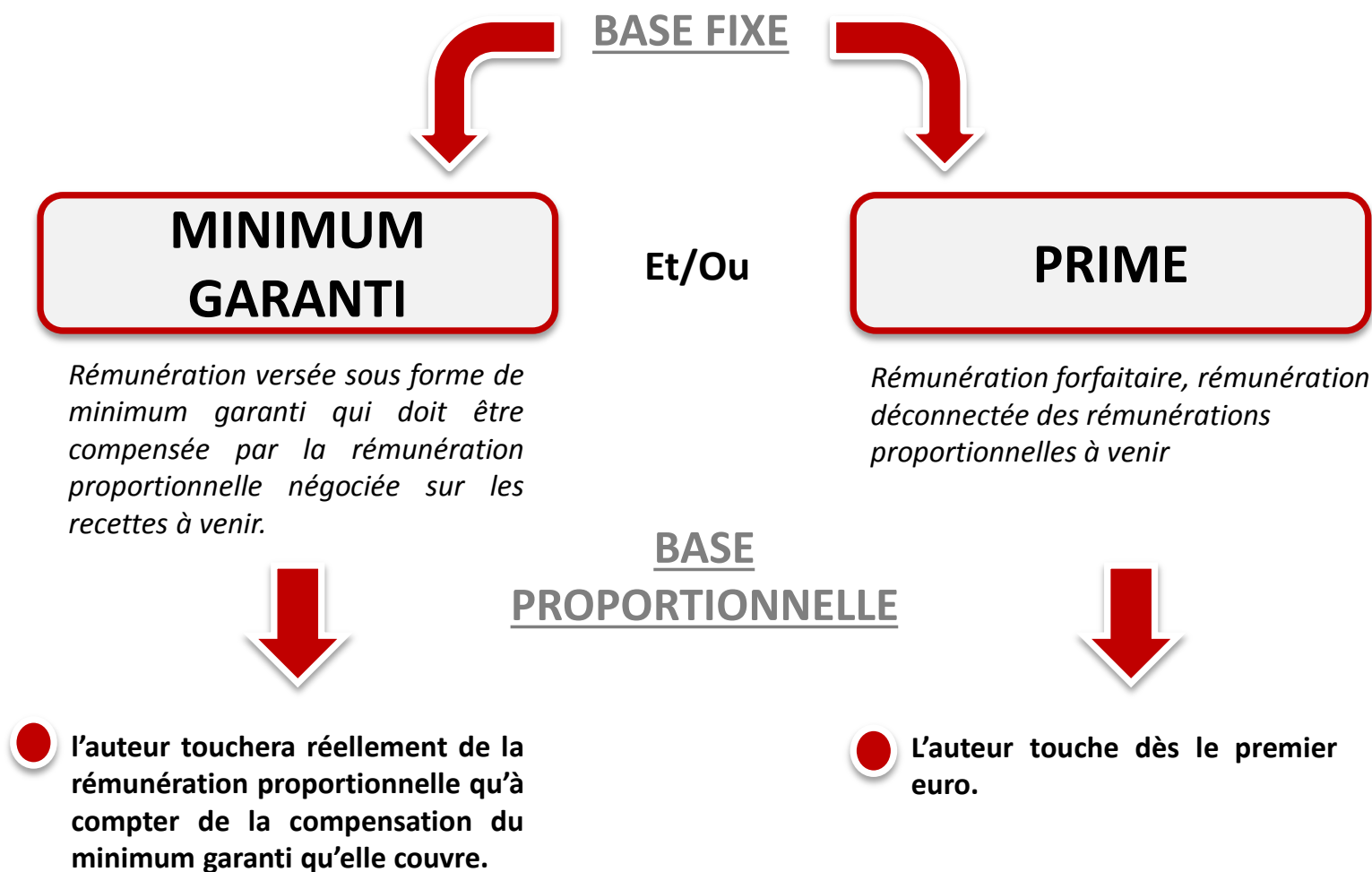


## LA RÉMUNÉRATION FIXE

# LES RÉMUNÉRATIONS FIXES ET PROPORTIONNELLES

## SCHÉMAS

La rémunération des droits d'auteur peut être constituée de deux bases : une base fixe et une base proportionnelle sur les recettes à venir. La base proportionnelle est une condition pour sa conformité aux impératifs légaux du droit d'auteur français.





# **LE PROTOCOLE DES PRATIQUES CONTRACTUELLES DES AUTEURS TEXTE**

# LE PROTOCOLE DES PRATIQUES CONTRACTUELLES DES AUTEURS TEXTE

## DU 20 DÉCEMBRE 2012

### *Rappel des principaux points*

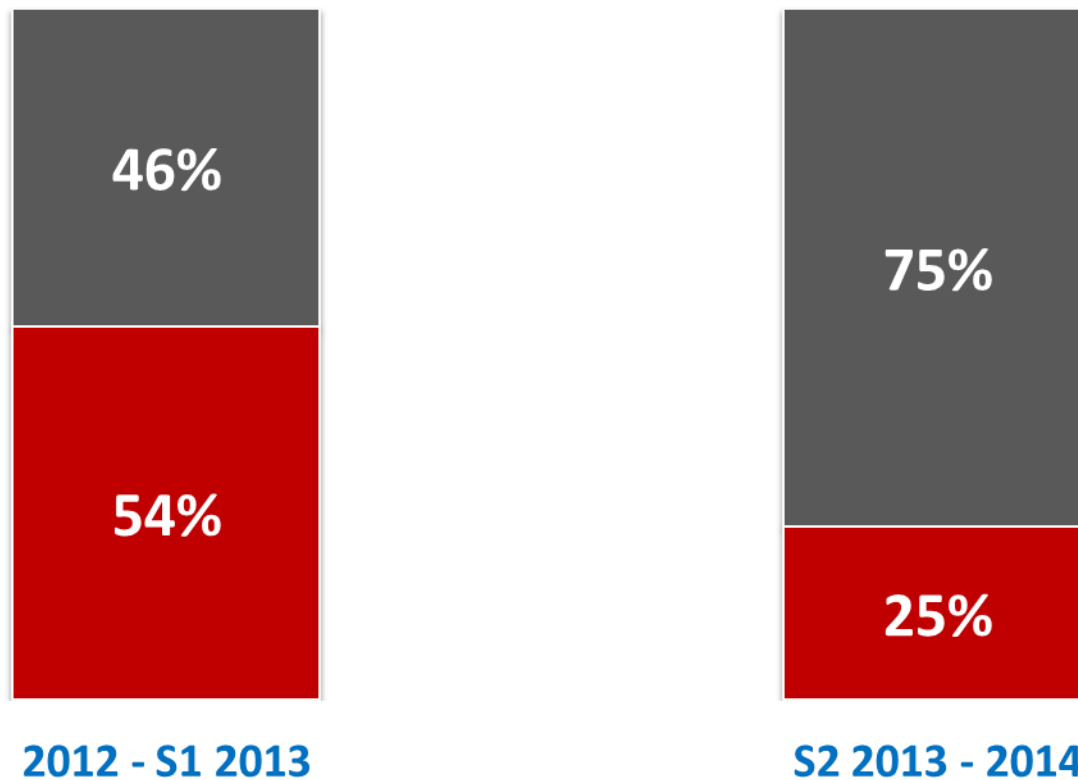
- Les producteurs ne peuvent présenter aux diffuseurs que des projets ayant fait l'objet **d'un contrat de cession de droits et de commande ou d'option rémunérée**,
- Toute commande d'écriture au-delà du pitch doit donner lieu à la **signature d'un contrat de cession de droits et de commande rémunéré**, sauf accord dérogatoire,
- L'apporteur du sujet de l'œuvre doit être précisé dans le préambule du contrat,
- Une **fiche généalogique d'écriture (FGE)** doit être annexée au contrat. Cette fiche qui reprend l'historique exhaustif du projet concerné, doit être mise à jour le cas échéant par notification ou avenant,
- En cas de non respect par l'auteur des échéances de remise de texte, le producteur pourra lui **adjointre ou lui substituer un ou plusieurs co-auteurs**,
- Un contrat de commande d'écriture doit porter sur **l'ensemble des travaux d'écriture jusqu'à la version dialoguée définitive** sauf dans le cas de l'organisation spécifique d'ateliers d'écriture structurés et dans le cas où l'auteur se voit confier spécifiquement l'écriture des dialogues ou réécrit ou modifie un scénario,
- Lorsque **la collaboration est interrompue** du fait de la non acceptation des travaux de l'auteur par le producteur, le producteur peut poursuivre l'écriture en utilisant le travail de l'auteur sous réserve :
  - d'avoir payé à l'auteur les échéances pour les étapes exécutées par lui ;
  - d'avoir indemnisé l'auteur sous forme de pourcentage du montant total des rémunérations qui lui auront été versées au moment de l'interruption de son contrat :
    - 20% si l'interruption intervient au stade du synopsis remis
    - 15% si l'interruption intervient au stade du séquencier remis
    - 10% si l'interruption intervient au stade de la version dialoguée remise
- La rémunération initiale de l'auteur prévue au contrat doit être constituée d'au moins **30% de prime d'inédit**

# LE PROTOCOLE DE 2012 PRÉVOIT L'OBLIGATION DE RÉMUNÉRATION SOUS FORME DE PRIME

DU MIEUX, MAIS ENCORE 25% DES CONTRATS N'EN PRÉVOIT PAS

*Place de la prime dans les contrats de scénaristes*

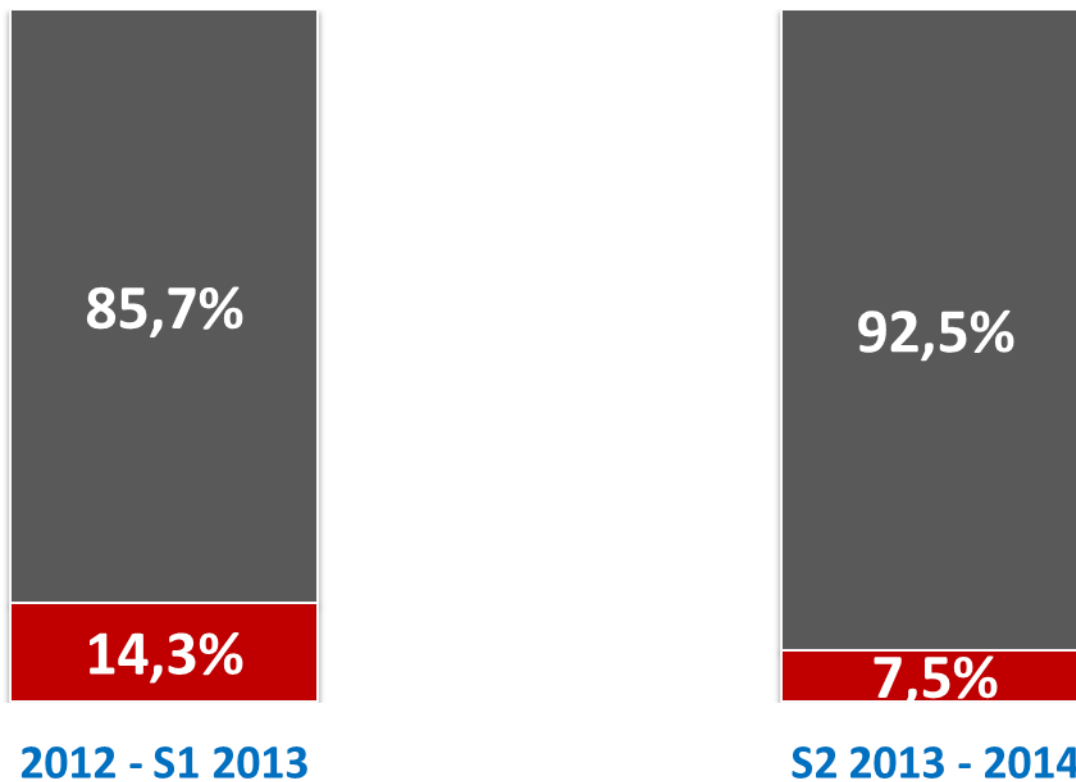
■ Contrats sans prime    ■ Contrats avec prime



## DES DÉRIVES CONSTATÉES... (1/2)

- *Des primes prévues mais à un niveau inférieur au minimum fixé par le protocole*

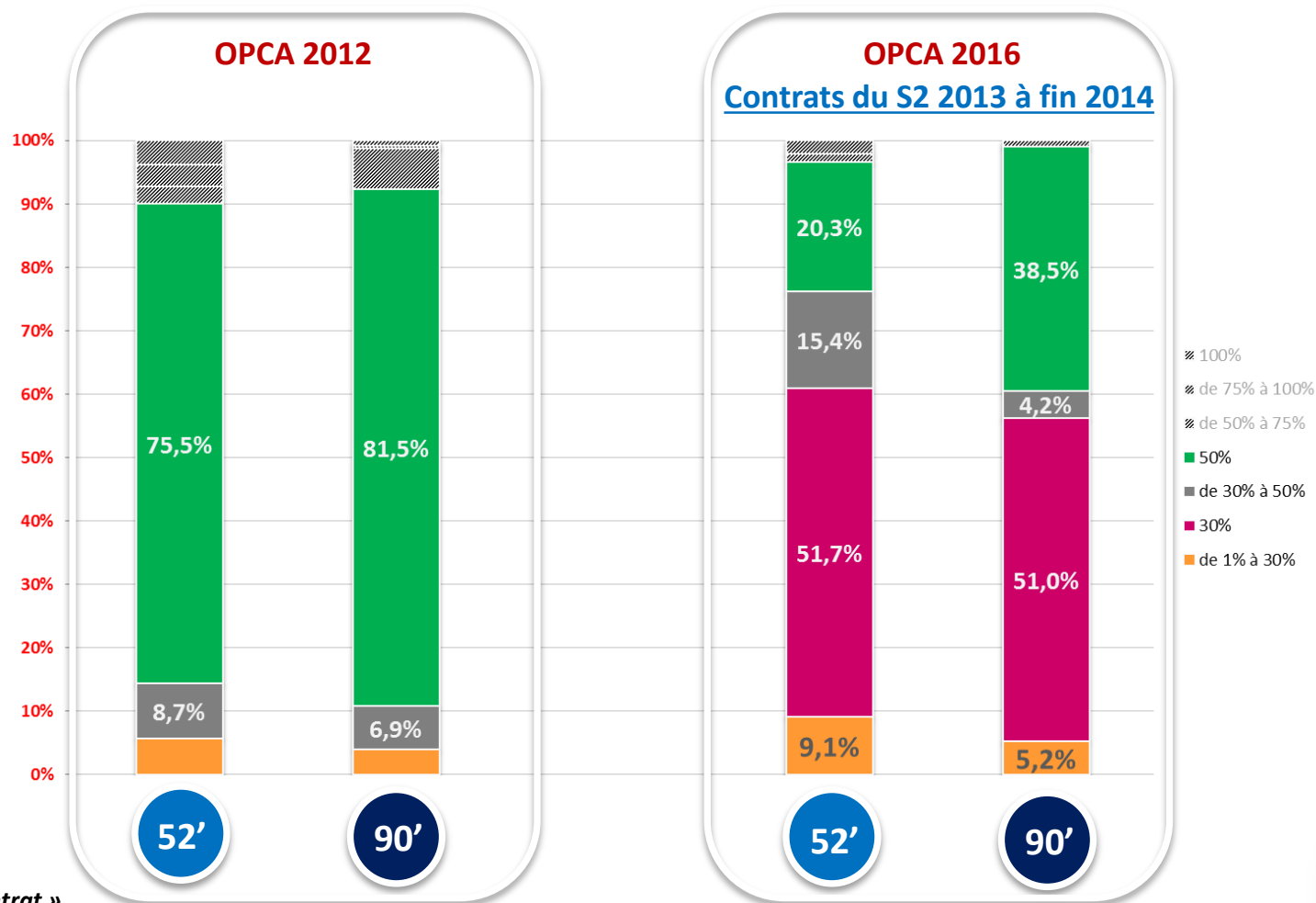
■ Strictement inf. à 30%    ■ Sup. ou égal à 30%



# DES DÉRIVES CONSTATÉES... (2/2)

➤ Une prime qui tend vers le minima du protocole (30%)

Ventilation des contrats texte selon le poids que représente la prime dans le total des droits d'auteur



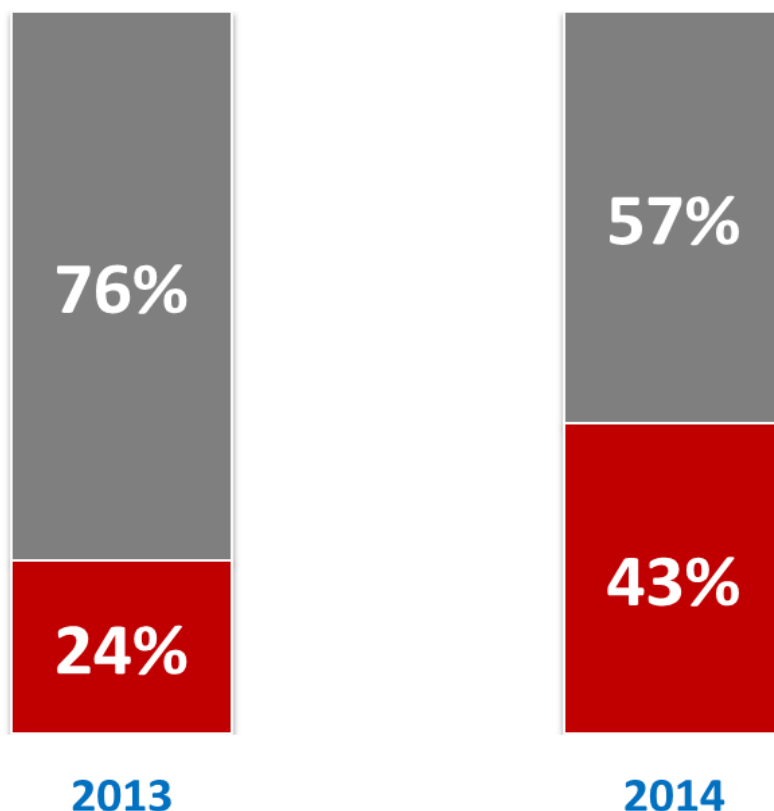


# LE PROTOCOLE DES PRATIQUES CONTRACTUELLES :

## LA CLAUSE D'INDEMNISATION EN CAS DE SUBSTITUTION DES SCÉNARISTES

*Cette indemnisation s'applique aux scénaristes de séries*

Analyse des 747 contrats de séries signés en 2013 et 2014  
(tous formats confondus)



■ clause prévue dans le contrat

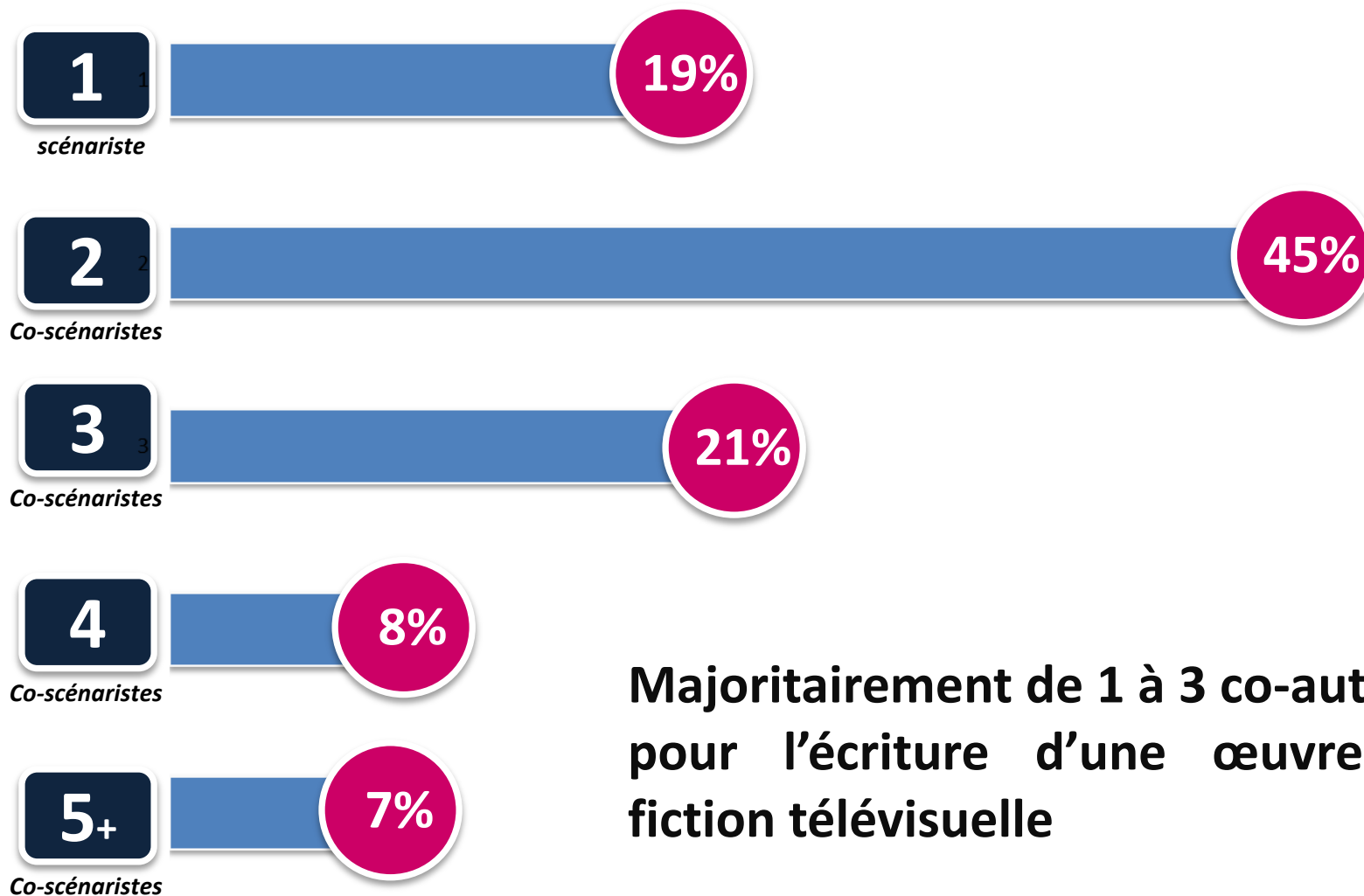
■ clause non prévue dans le contrat



## LA RÉMUNÉRATION FIXE POUR LES SCÉNARIOS

# LE NOMBRE DE COAUTEURS PAR SCÉNARIO

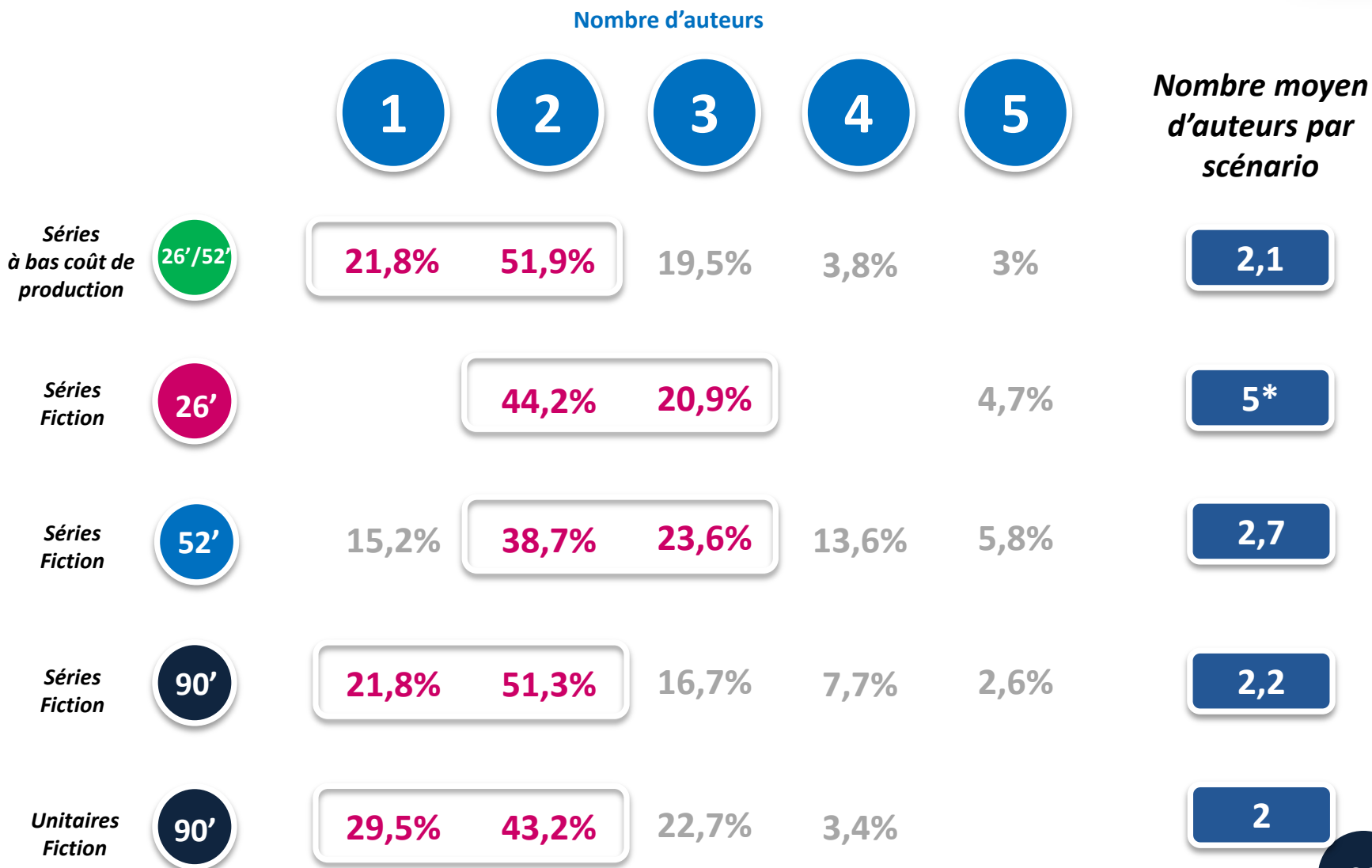
## APPROCHE GLOBALE



Majoritairement de 1 à 3 co-auteurs pour l'écriture d'une œuvre de fiction télévisuelle

# LE NOMBRE DE COAUTEURS PAR SCÉNARIO

## APPROCHE PAR FORMAT



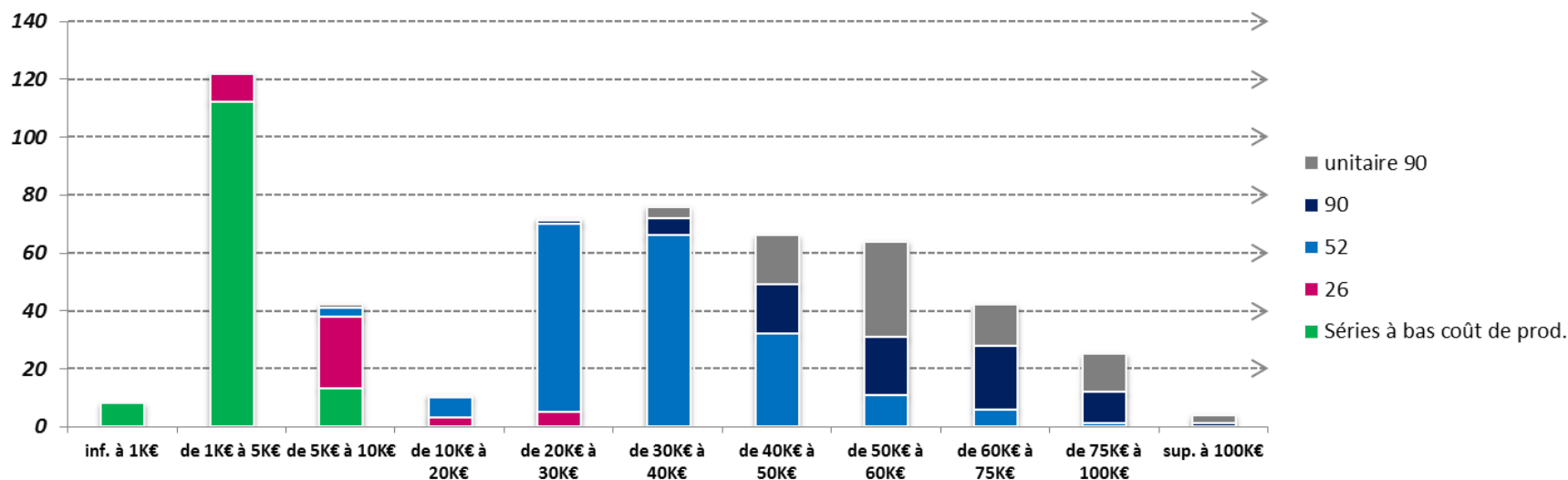
\*Pour le 26', le nombre d'auteurs par scénario peut aller jusqu'à 12 co-auteurs pour certaines œuvres

# LES RÉMUNÉRATIONS FIXES POUR LES SCÉNARIOS

## Les paliers de rémunération par formats

	Séries bas coût prod	26	52	90	unitaire 90
inf. à 1K€	6,0%				
de 1K€ à 5K€	84,2%	23,3%			
de 5K€ à 10K€	9,8%	58,1%	1,6%		1,1%
de 10K€ à 20K€		7,0%	3,7%		1,1%
de 20K€ à 30K€		11,6%	34,0%	1,3%	1,1%
de 30K€ à 40K€			34,6%	7,7%	4,6%
de 40K€ à 50K€			16,8%	21,8%	19,5%
de 50K€ à 60K€			5,8%	25,6%	37,9%
de 60K€ à 75K€			3,1%	28,2%	16,1%
de 75K€ à 100K€			0,5%	14,1%	14,9%
sup. à 100K€				1,3%	3,4%

## Les paliers de rémunération – Approche globale en nombre de contrats



# LA RÉMUNÉRATION FIXE DANS LE COÛT DE L'ŒUVRE

## Part moyenne des droits d'auteurs dans le coût de production

		Scénariste	Scénariste + Réalisateur
<i>Séries Fiction</i>	52'	3,3 %	4,9 %
<i>Séries Fiction</i>	90'	3,0 %	4,4 %
<i>Unitaires Fiction</i>	90'	2,9 %	4,5 %
<b>GLOBAL</b>		<b>3,0 %</b>	<b>4,5 %</b>



Aux Etats-Unis, le budget d'écriture représente environ 10 % du budget total pour un 52' (source : WGA)

## 4,5%, UN NIVEAU PLUS QUE FAIBLE !

### Exemple des dépenses prises en compte pour une fiction financée à plus de 70 % par le diffuseur

- Frais généraux : **10 %**
- Imprévus (au devis) : **7 %**
- Rémunération producteur délégué pour le prime time des diffuseurs historiques :
  - ✓ **70 K€** pour un 90'
  - ✓ **35 K€** pour un 52'
  - ✓ **17,5 K€** pour un 26'
- Frais financiers : **1,5 %**

## *Plusieurs types de rémunérations supplémentaires dans les contrats*

- **Rémunérations supplémentaires après amortissement du coût de l'œuvre**

- Pourcentage supplémentaire sur les RNPP après amortissement du coût de l'œuvre
- Pourcentage des RNPP télévisuelles dans les territoires SACD après amortissement, doublé 30 ans après la date de 1<sup>ère</sup> diffusion en France
- Pourcentage des RNPP étrangères après amortissement, doublé 30ans après la date de 1<sup>ère</sup> diffusion en France

- **Intéressement sur les diffusions à l'international**

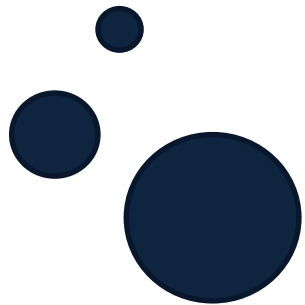
- Pourcentage sur les RNPP télévisuelles dans les territoires SACD dès la 1<sup>ère</sup> diffusion
- Pourcentage sur les RNPP Télévisuelles dans les territoires SACD à compter de la 1<sup>ère</sup> diffusion sur une chaîne n'entrant pas dans le plan de financement ou après amortissement du coût de l'œuvre

- **Augmentation sous forme de MG ou prime**

- MG sup si convention d'un contrat de coproduction ou préachat avec certains diffuseurs
- Prime d'audience versée à la première diffusion

- **Doublement de la rémunération vidéo à partir de 10 000 exemplaires vendus**





## LA RÉMUNÉRATION FIXE POUR LES RÉALISATIONS

Pourcentage des contrats saisis faisant apparaître une part de rémunération sous forme de prime

- *Séries Fiction*

52'



**23,9%** (6,9% en 2012)

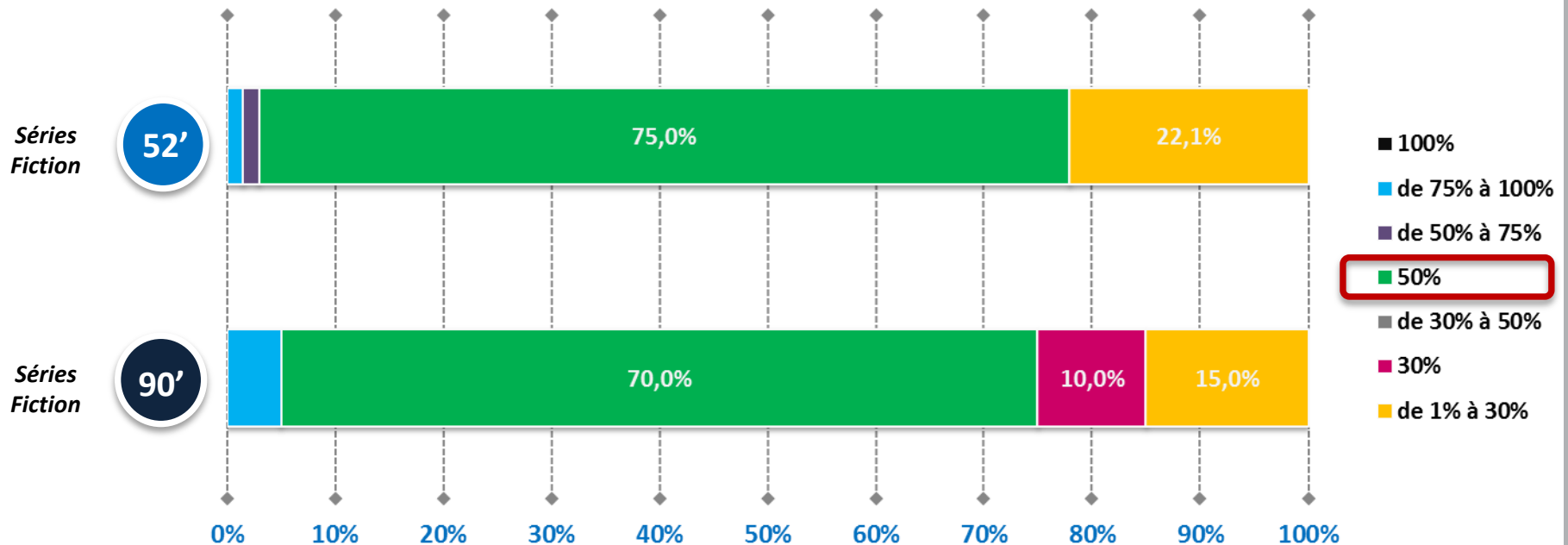
- *Séries Fiction*

90'



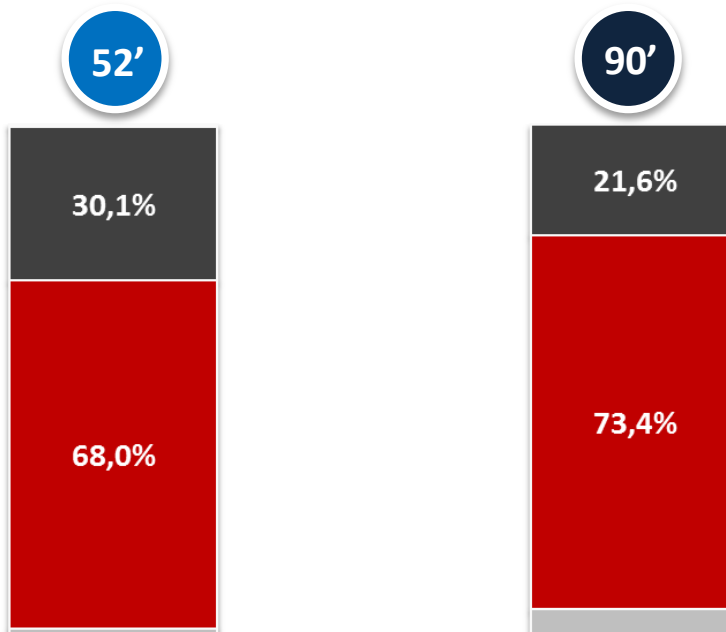
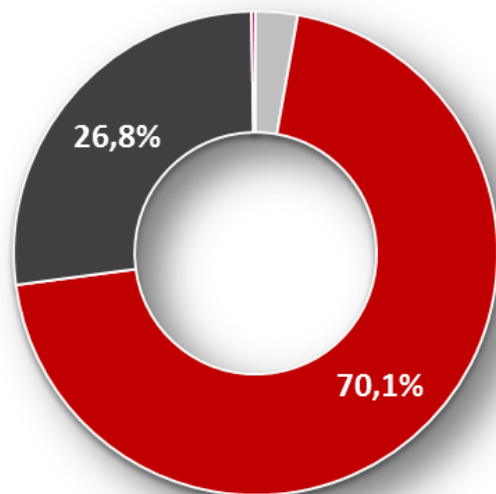
**12,1%** (13,8% en 2012)

Quand il existe un versement sous forme de prime, l'OPCA a analysé le poids que représente celle-ci par rapport à l'ensemble de la rémunération des auteurs concernés.



# LA PART DU SALAIRE DANS LA RÉMUNÉRATION DES RÉALISATEURS

Pour 70,1% des contrats, la part du salaire représente 50% de la rémunération total du réalisateur



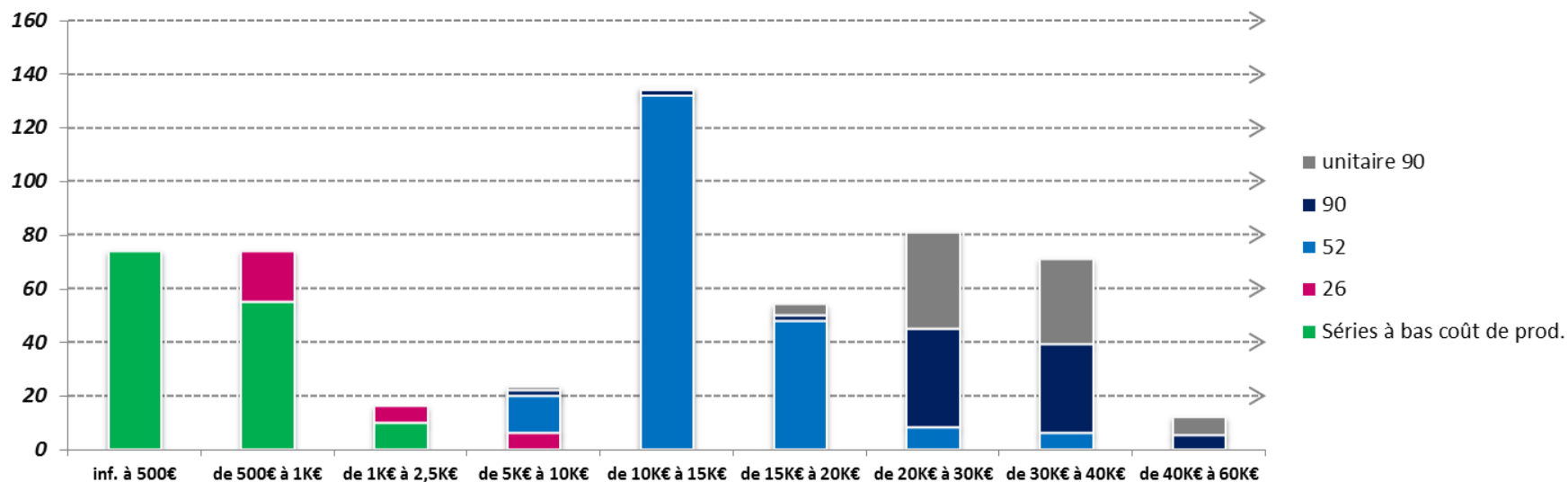
■ Entre 30% et 50% ■ **50%** ■ de 50% à 75% ■ de 75% à 100%

# LES RÉMUNÉRATIONS FIXES POUR LES RÉALISATIONS

## Les paliers de rémunération par formats

	Séries bas coût prod	26	52	90	unitaire 90
<i>inf. à 500€</i>	53,2%				
<i>de 500€ à 1K€</i>	39,6%	61,3%			
<i>de 1K€ à 2,5K€</i>	7,2%	19,4%			
<i>de 5K€ à 10K€</i>		19,4%	6,7%	2,5%	1,2%
<i>de 10K€ à 15K€</i>			63,5%	2,5%	1,2%
<i>de 15K€ à 20K€</i>			23,1%	2,5%	4,9%
<i>de 20K€ à 30K€</i>			3,8%	45,7%	44,4%
<i>de 30K€ à 40K€</i>			2,9%	40,7%	39,5%
<i>de 40K€ à 60K€</i>				6,2%	8,6%

## Les paliers de rémunération – Approche globale en nombre de contrats

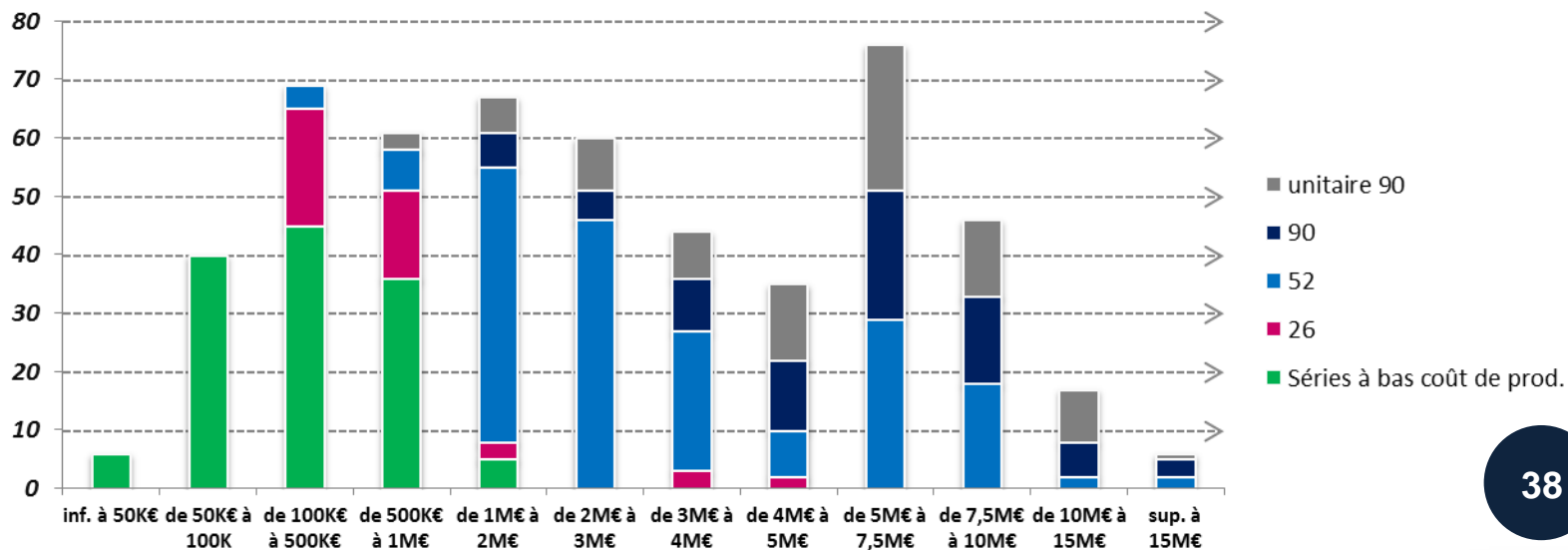




## **EXPLOITATION À L'ÉTRANGER**

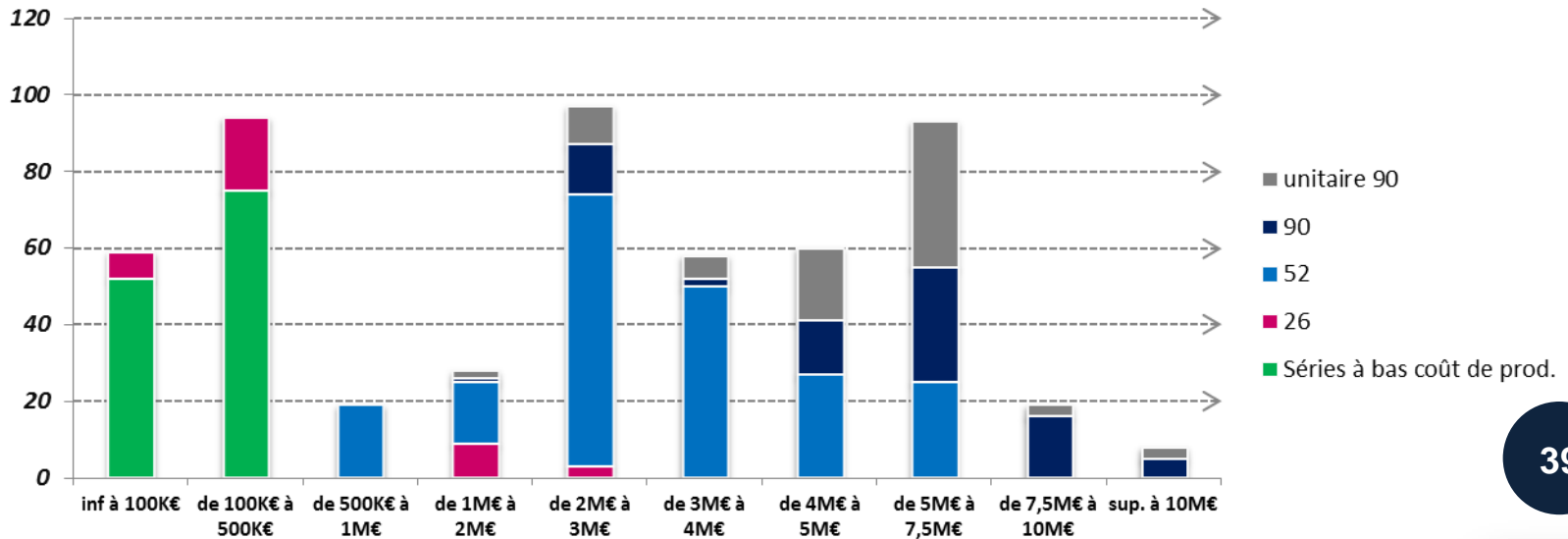
# LES RECETTES BRUTES À ATTENDRE AVANT DE COUVRIR LES MG EN FICTION TÉLÉVISUELLE POUR LES SCÉNARIOS (APPROCHE PAR PALIER)

	Low cost	26	52	90	unitaire 90
inf. à 50K€	4,5%				
de 50K€ à 100K	30,3%				
de 100K€ à 500K€	34,1%	46,5%	2,1%		
de 500K€ à 1M€	27,3%	34,9%	3,7%		3,4%
de 1M€ à 2M€	3,8%	7,0%	25,1%	7,7%	6,9%
de 2 M€ à 3M€			24,6%	6,4%	10,3%
de 3M€ à 4M€		7,0%	12,8%	11,5%	9,2%
de 4M€ à 5M€		4,7%	4,3%	15,4%	14,9%
de 5M€ à 7,5M€			15,5%	28,2%	28,7%
de 7,5M€ à 10M€			9,6%	19,2%	14,9%
de 10M€ à 15M€			1,1%	7,7%	10,3%
sup. à 15M€			1,1%	3,8%	1,1%



# LES RECETTES BRUTES À ATTENDRE AVANT DE COUVRIR LES MG EN FICTION TÉLÉVISUELLE POUR LES RÉALISATIONS (APPROCHE PAR PALIER)

	Séries bas coût prod	26	52	90	unitaire 90
inf à 100K€	44,0%				
de 100K€ à 500K€	56,0%	61,3%			
de 500K€ à 1M€			9,1%		
de 1M€ à 2M€		29,0%	7,7%	1,2%	2,5%
de 2M€ à 3M€		9,7%	34,1%	16,0%	12,3%
de 3M€ à 4M€			24,0%	2,5%	7,4%
de 4M€ à 5M€			13,0%	17,3%	23,5%
de 5M€ à 7,5M€			12,0%	37,0%	46,9%
de 7,5M€ à 10M€				19,8%	3,7%
sup. à 10M€				6,2%	3,7%



# DES RECETTES BRUTES À ATTENDRE EN COUVERTURE DU MINIMUM GARANTI QUI REPRÉSENTENT 35 FOIS LE CA DE LA FICTION À L'INTERNATIONAL

*Exploitation à l'international, principale source de la rémunération proportionnelle*

*Données OPCA – Base scénaristes*

Montant total des recettes brutes à attendre en couverture des MG en fiction TV

1 843 M€\*

VS

*Données CNC*

Exportation des programmes de fiction à l'international (Ventes + Préventes)

52,6 M€

\* Il s'agit du calcul des recettes brutes du producteur nécessaire au remboursement du MG. Une fois ces recettes brutes estimées sur l'ensemble de la base OPCA, celles-ci sont additionnées et comparées au marché de l'exportations des programmes à l'international.



## MÊME RAPPORTÉ À LA SÉRIE LA MIEUX EXPORTÉE EN 2015, LA COUVERTURE DU MINIMUM GARANTI N'EST QU'UNE FICTION DANS LA MAJORITÉ DES CAS

● **150 000€**, c'est le montant moyen qu'a rapporté à l'international un épisode de 52' pour la série française la mieux exportée en 2015.

● **2 700 000€**, c'est la médiane des recettes brutes à atteindre en couverture du minimum garanti pour un auteur de 52' (base OPCA).

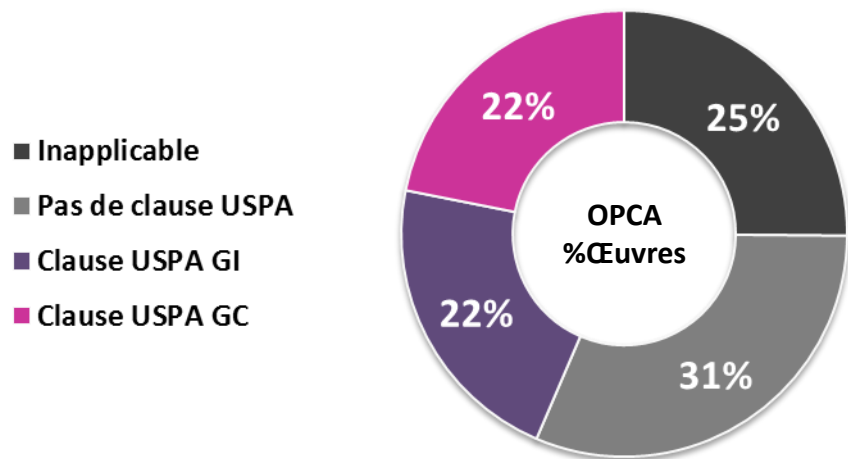


**Afin de couvrir son MG, L'auteur doit espérer que son œuvre génère des recettes brutes a minima 18 fois supérieure à celles constatées pour la série la mieux exportée.**



## **EXPLOITATION VIDÉO**

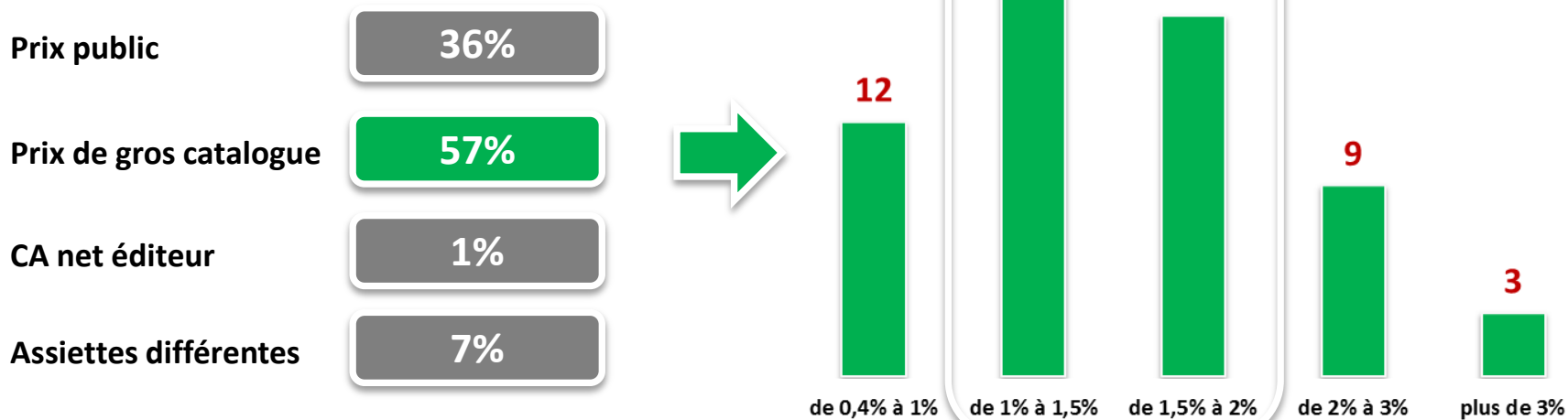
Pour 44% des œuvres la clause USPA est applicable



Clause USPA « inapplicable » (25%) :

- Au moins un des contrats d'auteur fait référence au protocole mais tous les auteurs de l'œuvre n'ont pas la base de rémunération.
- La gestion individuelle ou la gestion collective est prévue pour les auteurs d'une même œuvre.

## Les assiettes et taux prévus en GI dans la clause USPA



## CONCLUSION : CONSTRUIRE UNE NOUVELLE DONNE POUR PROTÉGER LES AUTEURS

- Le financement de l'écriture reste marginal dans le coût des œuvres, loin des 10% qui y sont en moyenne consacrés dans la fiction US.
- Les auteurs ne sont toujours pas associés au succès de leurs œuvres et au renouveau de la fiction française ;
- L'allongement de la durée de cession des droits justifie d'autant plus la mise en œuvre d'une obligation d'exploitation suivie des œuvres par les producteurs ;
- Malgré quelques dérives dans leur application et une portée encore trop limitée, les efforts d'encadrement des relations entre les auteurs et les producteurs, (Charte de développement de la fiction de France TV, protocole sur les pratiques contractuelles des scénaristes) vont dans le bon sens ;
- Les récents accords professionnels conclus entre les chaînes et les producteurs ont accentué le décalage entre une production indépendante très protégée par la réglementation et des auteurs qui sont les oubliés de la régulation ;
- L'heure doit désormais être à la mise en œuvre d'une nécessaire protection des auteurs dans leurs relations contractuelles avec les producteurs.

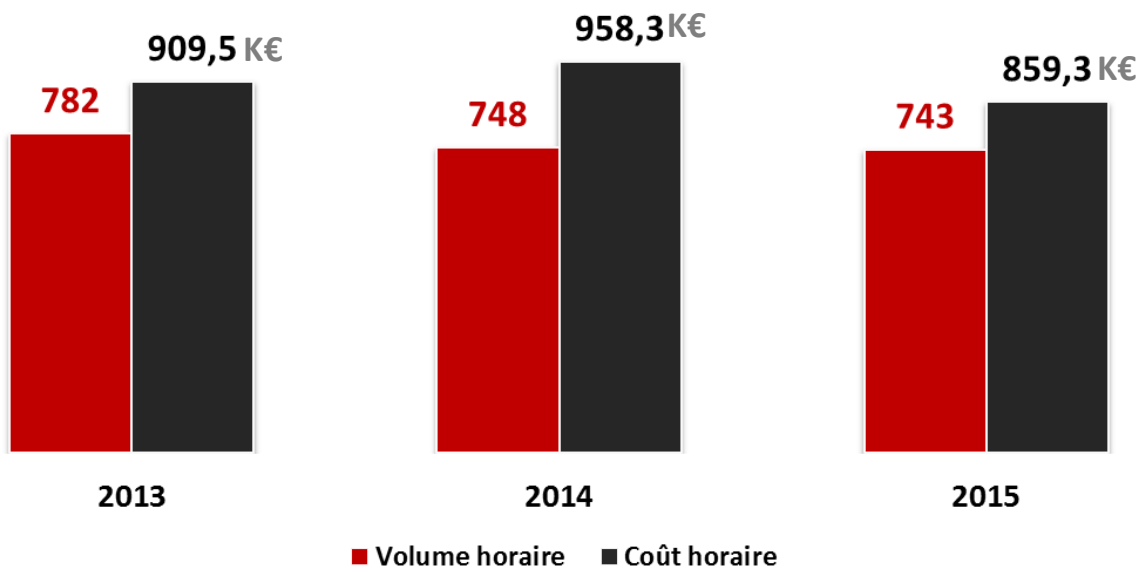
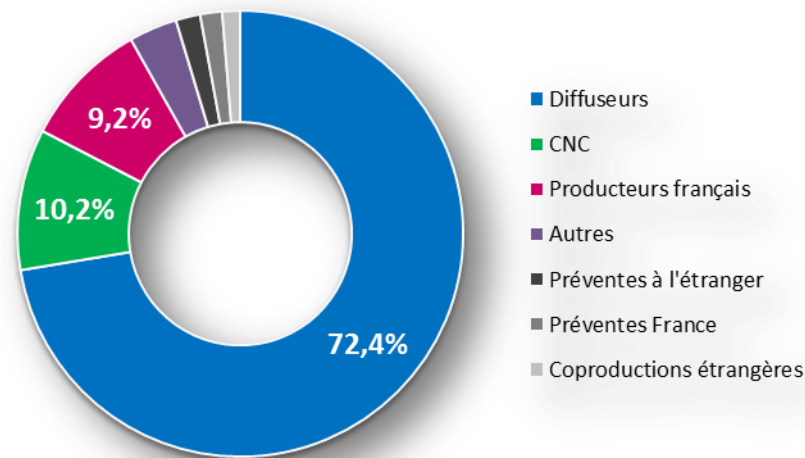


# ANNEXES

# LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE AIDÉE

## Le financement de la fiction (en M€)

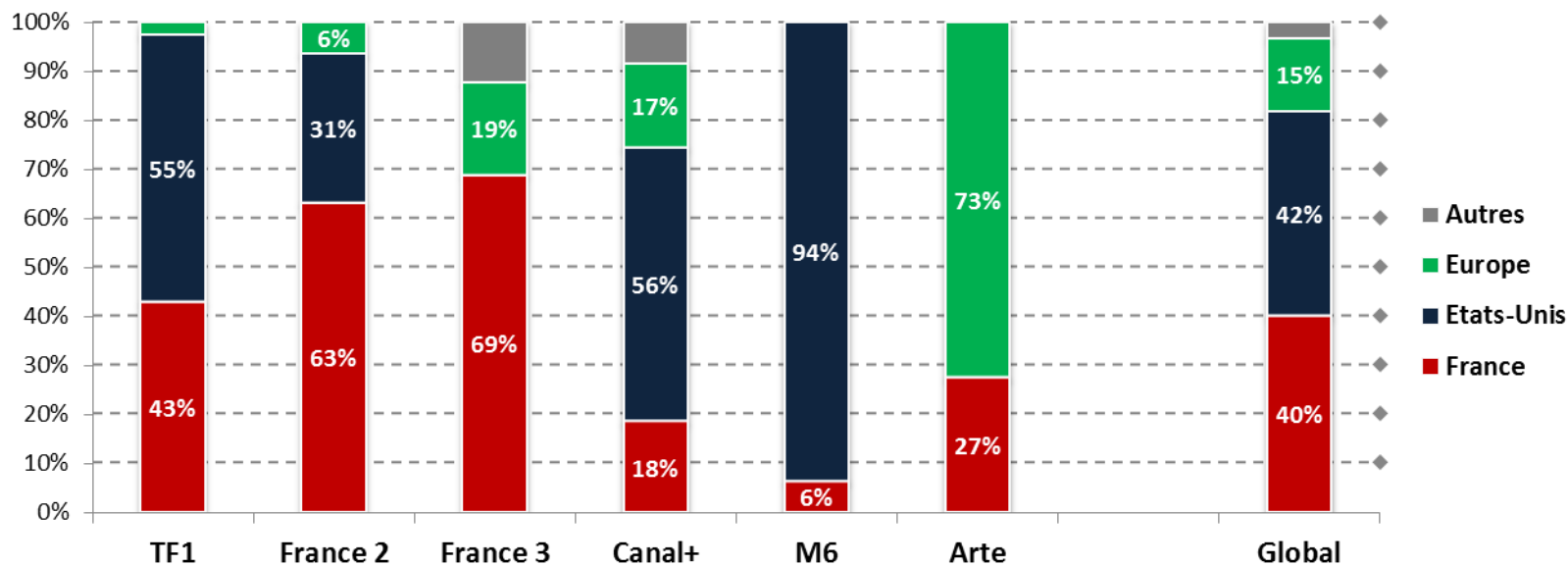
	2013	2014	2015	Varia°
<b>Financements français</b>	<b>683,8</b>	<b>671,9</b>	<b>619,2</b>	<b>-8%</b>
Producteurs français	78,2	69,7	58,9	-15%
Préventes France	5,7	15,8	10,2	-35%
Diffuseurs	500,9	483,9	462,5	-4%
SOFICA	2	2,5	1,1	-56%
CNC	74,9	68,4	65,4	-4%
Compléments CNC	6,1	3,6	0,8	-78%
Autres	15,9	28	20,4	-27%
<b>Financements étrangers</b>	<b>27,1</b>	<b>45,3</b>	<b>19,6</b>	<b>-57%</b>
Coproductions étrangères	21,9	16,7	8,3	-50%
Préventes à l'étranger	5,2	28,6	11,3	-60%
<b>Total des financements</b>	<b>710,9</b>	<b>717,2</b>	<b>638,9</b>	<b>-11%</b>



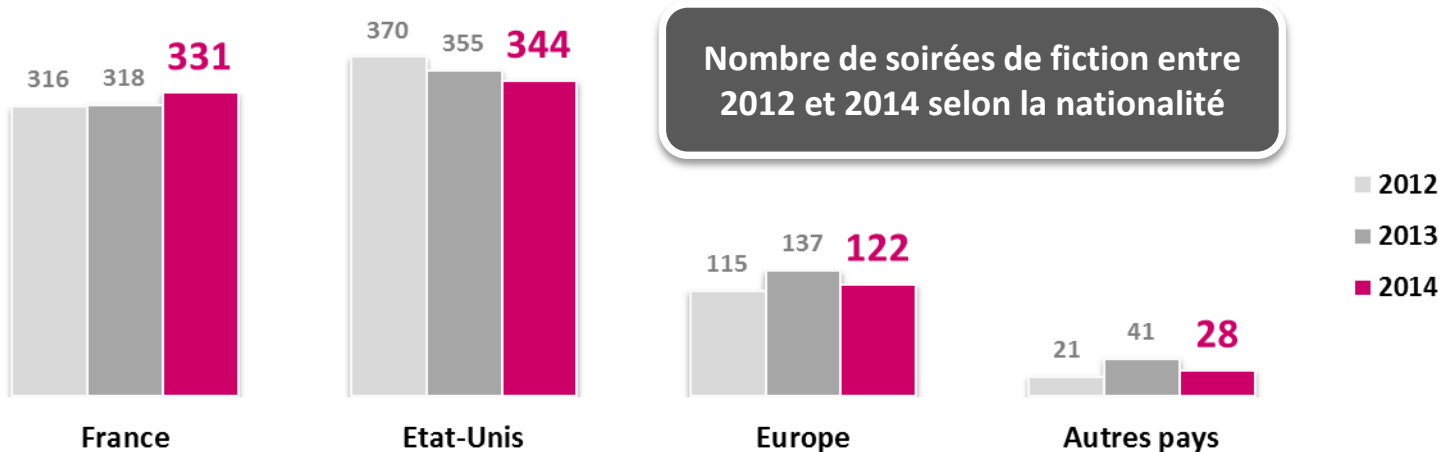
Les devis des programmes de fiction sont en baisse (-10,9%) à 638,9 M€, soit un coût horaire moyen en baisse de 10,3% à 859,3 K€.

En 2015, le 52 minutes est le premier format de fiction (36,8% des heures aidées à 273 heures).

# LES SOIRÉES DE FICTION SELON LA NATIONALITÉ DE L'ŒUVRE



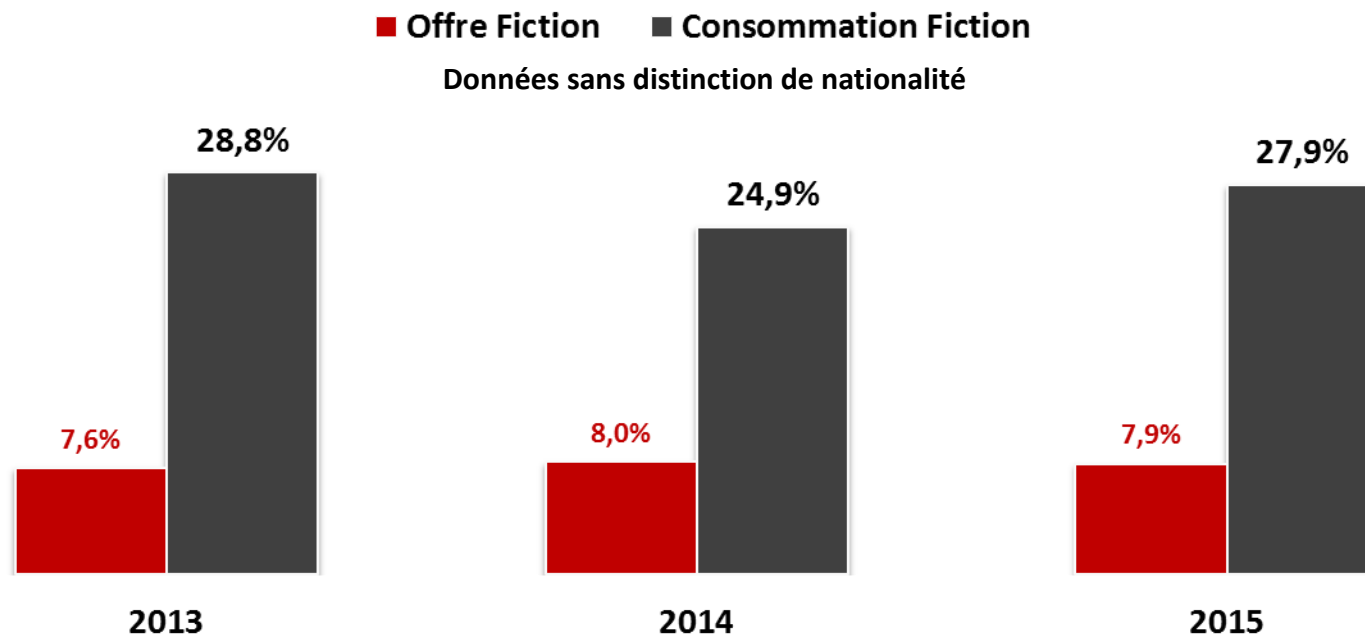
Les soirées de fiction sont majoritairement française sur le service public alors qu'elles sont plutôt américaines sur TF1, Canal+ et M6. Globalement la fiction française en première partie de soirée fait jeu égal avec la fiction américaines.



Nombre de soirées de fiction entre 2012 et 2014 selon la nationalité

# LA FICTION EN TÉLÉVISION DE RATRAPAGE

*Le marché de la télévision de rattrapage est estimé à 90M€ en 2015  
(revenus principalement issus des recettes publicitaires)*



Offre TVR Fiction - Part FR

2012	2013	2014
42,8%	41,2%	44,0%

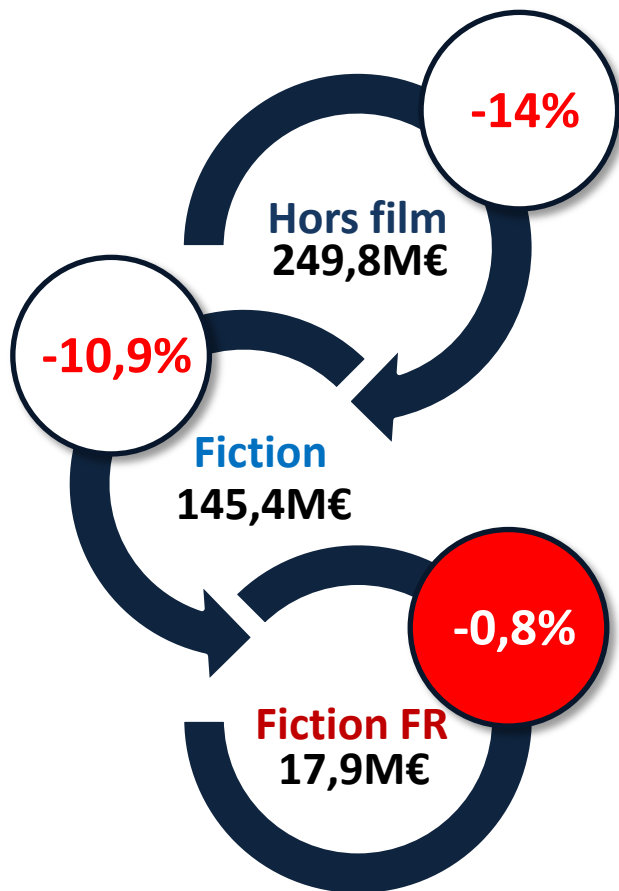
En 2015, la fiction est le genre de programmes le plus consommé (27,9% des vidéos vues), devant le divertissement (26,6 %), les programmes jeunesse (20,6 %), l'information (6,9 %), le magazine (5,8 %), le sport (2,3 %), le cinéma (1,7 %) et le documentaire (0,8 %).



# LA FICTION EN VIDÉO PHYSIQUE ET EN VIDÉO NUMÉRIQUE

Marché de la vidéo physique en 2015

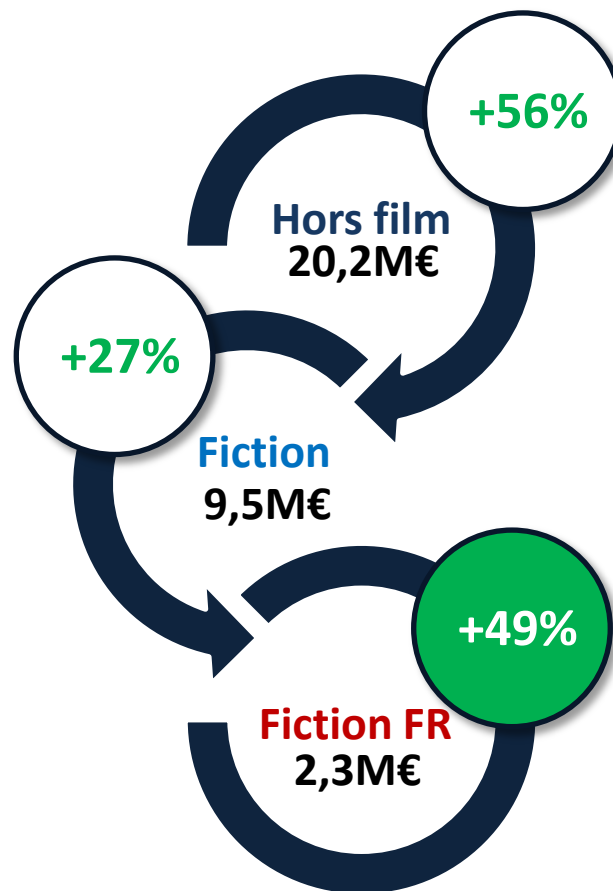
**707,6M€**



2015

Marché de la VàD à l'acte en 2015

**235M€**



2015

# L'EXPORTATION DES PROGRAMMES DE FICTION EN 2015

## Les exportations de programmes audiovisuels français (M€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évol. 15/14 (%)
ventes <sup>1</sup>	115,0	118,8	110,0	100,4	105,6	110,6	127,0	137,1	153,8	164,2	+6,8
préventes <sup>2</sup>	42,0	34,0	40,4	35,1	30,5	43,0	38,9	42,4	56,5	36,8	-34,9
<b>total ventes et préventes</b>	<b>157,0</b>	<b>152,8</b>	<b>150,4</b>	<b>135,5</b>	<b>136,1</b>	<b>153,6</b>	<b>165,9</b>	<b>179,5</b>	<b>210,3</b>	<b>201,0</b>	<b>-4,4</b>
apports en coproduction	61,3	63,7	53,6	58,6	62,8	77,4	76,5	69,5	56,3	54,1	-3,9
<b>total flux export</b>	<b>218,3</b>	<b>216,5</b>	<b>204,0</b>	<b>194,1</b>	<b>198,9</b>	<b>231,0</b>	<b>242,4</b>	<b>249,0</b>	<b>266,6</b>	<b>255,1</b>	<b>-4,3</b>

<sup>1</sup> Les chiffres de ventes intègrent celles réalisées auprès de TV5 et CFI, respectivement de 2,2 M€ et 0,0 M€ en 2015 (3,2 M€ et 0,2 M€ en 2014).

Source : CNC-TV France International.

**VENTES FICTION**



**41,2M€ +6%**

**PREVENTES FICTION**



**11,3M€ -60,4%**

**TOTAL FICTION**

**52,6M€ -22,1%**